



Jacques De Meester

Travaillons ensemble !

En cette année économiquement difficile, nous pensons que toute l'énergie à déployer par nos entreprises doit se tourner vers les besoins de notre clientèle et l'efficacité de la gestion de nos chantiers. C'est aussi, en ces moments plus contraignants, l'occasion de prendre l'habitude de travailler plus « ensemble » et de la façon la plus harmonieuse possible.

Ainsi, nous offrirons à notre clientèle une image forte et rassurante de notre secteur et cesserons de lui exposer des distorsions d'intérêts qui pénalisent souvent nos entreprises. Rien n'est donc plus adéquat que d'opérer dans le cadre d'une relation de sous-traitance saine.

La Confédération Construction, rappelons-le, a édité un contrat de sous-traitance type à l'intention de ses entreprises affiliées. Vous en trouverez un exemplaire joint à la présente édition. Ce contrat répond au souci que notre organisation professionnelle a toujours eu de promouvoir les bonnes relations entre entrepreneur principal et entrepreneur sous-traitant et d'aboutir ainsi à la mise en œuvre d'un véritable partenariat entre entrepreneurs, fondé sur le respect et la confiance réciproque.

La rédaction de ce contrat-type s'est faite en concertation étroite avec toutes les fédérations du gros-œuvre, des techniques spéciales et du parachèvement et le texte final a été approuvé à l'unanimité par toutes les composantes de notre organisation professionnelle.

Nous pensons que l'utilisation de ce contrat de sous-traitance doit se développer. Il doit faire l'objet d'un réflexe d'adoption spontanée, car il offre de nombreux avantages pour toutes les entreprises, qu'elles interviennent à titre d'entrepreneur principal ou de sous-traitant. Il réalise en effet un juste équilibre entre les droits et les obligations de chacune des parties. Il offre la clarté et la lisibilité nécessaires et comporte des clauses alternatives en cas d'application de réglementations spécifiques. Il est aussi régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des règlements et législations en vigueur.

Prenez donc connaissance des dispositions de ce contrat-type et suivez notre recommandation de l'appliquer en toutes circonstances dans vos relations contractuelles. L'usage généralisé de ce contrat lui donnera une légitimité qu'il mérite et une assise qui servira nos intérêts à tous. Du reste, l'entrepreneur principal d'un jour opère aussi quelquefois comme sous-traitant le lendemain...

Soyons, avec l'aide du contrat-type, de vrais et loyaux partenaires !

Jacques De Meester
Président

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION

Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l'organisation de référence pour le secteur tout entier. L'entrepreneur est au centre de ses préoccupations.

Elle est l'organisation de service et de défense des intérêts de tous les entrepreneurs du pays, dans tous les secteurs de la construction et quelle que soit la taille de leur entreprise.

Représentative et active sur l'ensemble du territoire, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par sa banque de données construction en ligne www.confederationconstruction.be, sa lettre d'information hebdomadaire Construction-

News et son mensuel Construction, elle est la seule à pouvoir offrir cette valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur.

Être affilié à la Confédération Construction, c'est investir dans les connaissances et le savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.